

DEMANDE

- de reprise à temps complet
 de travail à temps partiel sur autorisation
 de temps partiel de droit

A renseigner et à déposer au secrétariat de votre circonscription **avant le 14 février 2022**

Je soussigné(e), Mme M. Nom de famille : Prénom :

Affectation à titre provisoire Lieu d'affectation (type d'école, nom, ville) :

à titre définitif Fonction : (direction, adjoint, brigade, TRS, autre) :

Fonctions de BRIGADE : oui non

Participation au mouvement : Je ne participerai pas au mouvement 2022 Je participerai au mouvement 2022

Demande Conditionnelle de travail à temps partiel oui non Si oui Indiquer la raison : demande de congé formation professionnelle pour l'année 2022-2023
 demande de stage de formation CAPPEI pour 2022-2023
 demande d'affectation sur certaines natures de postes dont **BRIGADE** (cf. circulaire 1-3)

REINTEGRATION A TEMPS COMPLET : (cocher la mention utile)

- au 01.09.2022
 aux 3 ans de mon enfant (indiquer la date) :

TEMPS PARTIEL DE DROIT pour raisons familiales ou de handicap (cocher la mention utile) - Ne pas oublier de joindre un justificatif

- 1^{ère} demande
 changement de quotité
 renouvellement

Quotité à raison de l'organisation suivante :

- 50 % (2 jours entiers libérés)
 75 % (1 jour entier libéré)
 80 % (3 jours entiers travaillés + 14 demi-journées) (cf. point 2.3 de la circulaire)

Au motif suivant :

- pour élever un enfant de moins de 3 ans ou adopté depuis moins de 3 ans **Date de naissance, ou d'accueil de l'enfant** :
- pour donner des soins à un enfant, conjoint, ascendant (pièces justificatives à transmettre)
- pour raison de handicap (pièces justificatives à transmettre)

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION (sous réserve de l'intérêt du service). (cocher la mention utile)

- 1^{ère} demande
- changement de quotité
- renouvellement

Quotité à raison de l'organisation suivante :

- 50 % (2 jours entiers libérés)
- 75 % (1 jour entier libéré)
- 80 % (3 jours entiers travaillés + 14 demi-journées) (cf. point 2.3 de la circulaire)

JOINDRE A TOUTE DEMANDE DE TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION UN COURRIER INDIQUANT LE MOTIF

TEMPS PARTIEL ANNUALISE : QUOTITE 50 % accordée sous réserve de l'intérêt du service. (cocher la mention utile)

Période travaillée souhaitée :

- Du 01/09/2022 au 31/01/2023
- Du 01/02/2023 au 31/08/2023
- Période indifférente

EN CAS D'IMPOSSIBILITE : vous souhaitez bénéficier : (en l'absence de choix coché, le temps complet sera retenu par défaut)

- d'un temps partiel traditionnel : (indiquer la modalité souhaitée)
 - 50% (2 jours entiers libérés)
 - 75% (1 jour entier libéré)
 - 80% (3 jours entiers travaillés + 14 demi-journées) (cf. point 2.3 de la circulaire)
- d'un temps complet.
- d'une disponibilité.
- autres (à préciser).....

♦ Je suis informé(e) de la proposition d'opter pour la surcotisation. J'ai bien pris note que ma demande est formulée pour une année scolaire. Je m'engage à accepter le service qui me sera attribué.

A le

Signature du demandeur :

AVIS de l'IEEN :

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE (à motiver)

AVIS du Chef d'Etablissement (pour les enseignants affectés en EPLE) :

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE (à motiver)

Date et signature de l'inspecteur de l'éducation nationale :

Date et signature du Chef d'Etablissement :